

Un recours contre une décision ministérielle

Un conseil communal qui dit non, un ministre qui dit oui. C'est clair, ça pose problème. Le conseil d'État devra donc trancher la création d'une voirie.

• **Freddy GILLAIN**

Dans une précédente édition, nous avions relaté l'accord donné par le ministre Borsus pour la création d'une voirie dans le cadre du projet de quartier résidentiel rue des Peupliers. L'échevine Nadia Marcolini (Écolo) a rappelé la situation.

Le conseil, unanime, avait donné un avis défavorable. Le promoteur avait introduit un recours, accepté par le ministre. Le conseil décide donc d'introduire un recours au conseil d'État. Le bourgmestre Dany Weverbergh (Acor +) estime que la décision ministérielle est une atteinte à l'autonomie communale. Sébastien Humblet (ALN) tente d'expliquer la décision ministérielle par ce qu'il estime être un manque de motivation du dossier rentré par la commune. « *Le Ministre n'a fait que suivre l'avis de l'administration régionale* », conclut-il.

Cœur de Condroz

Parmi les autres points, dans le cadre du projet de création d'un parc naturel *Cœur de Condroz*, le conseil a confirmé sa participation au pouvoir organisateur, en collaboration avec les cinq autres communes partenaires : Gesves, Ohay, Hamois, Havelange et Ciney. L'engagement financier de la commune sera de 10 000 € à répartir sur deux années budgétaires.

Les représentants au sein du comité de gestion seront le bourgmestre Dany Weverbergh et l'échevin Julien Delfosse (Écolo). Dans le comité d'étude, ils seront rejoints par le conseiller ALN Benjamin Leyder. Il y aura aussi des représentants privés venant de diverses structures.

Sébastien Humblet (MR) se demande s'il a été envisagé la

disparition des Groupes d'action locale (GAL) et s'interroge sur un éventuel double emploi.

Enquête publique

Autre point, le président du CPAS Vincent Wauthier a, pour sa part, annoncé l'engagement d'une accompagnatrice sociale à mi-temps, d'une aide au niveau de la crèche et d'une aide administrative.

Concernant les versants en ardoises naturelles de l'église de Crupet, en très mauvais état, ils vont être remplacés pour un montant estimé à 110 000 € hors TVA, plus 12 000 € d'honoraires. Benjamin Leyder souhaite qu'il soit fait appel à des architectes locaux. Le bourgmestre précise, lui, qu'il s'agit d'un bâtiment classé. 60 % de subside sont prévus.

Enfin, il a été décidé que des matériaux nécessaires aux services techniques seront acquis pour un montant estimé à quelque 53 000 €. ■



Une somme de quelque 120 000 € est prévu pour réparer le toit de l'église de Crupet.

VITE DIT

Sentier discuté

Il y a eu une longue discussion sur la suppression d'un tronçon d'un sentier, à Sorinne-la-Longue, demandée par un promoteur privé. Cette suppression ne peut se faire qu'à l'issue d'une enquête publique. À l'unanimité, le conseil décide d'attendre le résultat de cette enquête avant de se prononcer sur cette éventuelle suppression.

Un tinteuse sur la doche

Un subside de 8 356 € est octroyé à la fabrique d'église de Courrière pour des réparations des gouttières de l'église et de 1 149 € pour le placement d'un tinteuse électromagnétique sur la grosse cloche.

Stérilisation

L'échevine Sylvianne Quevrain (Acor +) a proposé d'allouer 4 000 € de subvention au refuge local pour procéder à la stérilisation des chats errants

L'après Covid et la Régie des sports

Roger Frippiat, seul élu de la liste Sept à dire, a interrogé l'échevin Julien Delfosse sur ses intentions concernant l'après Covid 19, entre autres au sujet des projets participatifs ou encore de l'aide au commerce local.

L'échevin explique que le projet de budget participatif reprendra en septembre, en concertation entre autres avec la directrice financière et la fondation rurale de Wallonie. Des réunions sont également prévues avec les producteurs locaux. Il y a eu aussi un soutien en-

vers les commerçants ambulants. Les citoyens pourront bénéficier, sans doute dès l'automne, d'un chèque de 10 € par ménage à consommer dans des commerces locaux.

Après cet échange, ce fut au tour des conseillers du groupe ALN, Sébastien Humblet et Benjamin Leyder, de s'inquiéter, eux, de la situation à la Régie des sports. Ils estiment qu'il n'y a pas de projets structurants innovants, ce que conteste le président de cette régie, Gauthier Coopmans (Acor +). Les mandataires de l'op-

position citent l'installation d'un terrain synthétique, à Assesse. « *Il faut monter des dossiers pour espérer avoir quelque chose* », lance Sébastien Humblet. Le président de la Régie explique alors, avec beaucoup de conviction, le travail de cette Régie et la manière dont se gère un dossier de demande de sub-sides auprès d'Infrasport, avant la signature ministérielle. Il y a parfois de nombreux allers-retours entre la Régie et Infrasport. Il rappelle la volonté du conseil d'administration de faire aboutir les dossiers. ■ F.G.